



Concept Transamazoniennes & Règlement Tremplin

Un festival de plusieurs jours

Le festival rassemble pendant 3 jours, sur une même scène, des musiciens et danseurs de renommée internationale et des groupes de musique et de danse guyanais. Le festival programme essentiellement des musiques et danses traditionnelles ainsi que les musiques issues des mélanges entre tradition et influences modernes et contemporaines. Les musiciens et danseurs invités sont principalement, mais pas uniquement, issus des pays de l'Amazonie et des caraïbes.

Le festival s'efforce de susciter, faciliter et accompagner des « créations communes » entre les jeunes espoirs locaux et des artistes internationaux confirmés.

Le festival peut également programmer des expositions, du théâtre, des lectures de conte ou toute autre manifestation présentant la richesse de la tradition, de la modernité ou de l'actualité de la création issue des pays de l'Amazonie et des caraïbes.

Le festival est un événement artistique d'ampleur internationale et sollicite donc les médias nationaux et internationaux.

Les lieux :

Idéalement, le festival se déroule dans l'enceinte du Camp de la Transportation à St Laurent du Maroni.

Mais en fonction des représentations et objectifs, d'autres lieux peuvent être occupés :

- la place des Roches Bleues pour le « festival off »,
- une salle d'exposition,
- le théâtre Koko Lampoe,
- la place des fêtes
- le cinéma "Le Toucan"
- ...

Les tremplins

Un concours intitulé "les Tremplins" est organisé dans le cadre de ce festival. Seuls les groupes de danse et de musique issus des communes Guyanaises sont en compétition. Les œuvres présentées sont exclusivement des compositions originales. Lors du festival, un jury récompensera les meilleurs groupes de musiques et de danse répartis en 7 catégories distinctes

Le jury officiel est composé d'élus locaux, de professionnels, de représentants de l'Etat et d'artistes ; il a la charge d'assurer une présélection sur dossier de cinq finalistes dans chacune des sept catégories, qui seront invités à se produire dans le cadre des TransAmazoniennes. A l'issue de ces prestations, les lauréats désignés par le jury recevront une récompense de 1000 euros brut par groupe, et une aide personnalisée au développement de leur carrière (tournée, scène internationale, production vidéo et/ou audio...).

Afin de mobiliser l'ensemble des partenaires potentiels autour de ce concept et de préparer l'événement , plusieurs relais sont mis en place dans les communes : Montsinnery, Sinnamary, Awala-Yalimapo, Kourou, st Laurent, Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Papaïchton, Maripasoula, st Georges, Macouria, Camopi, Roura, Mana, Iracoubo, Antecum, Apatou et Gran Santi.

Ces relais assureront la diffusion du règlement du concours, la collecte des dossiers d'inscription, la diffusion des plannings logistiques des artistes (contrat, déclarations, fiches techniques...).

Accompagnement des lauréats des tremplins

Afin de développer la représentation de la Guyane sur la scène internationale, la mise en place de nouveaux réseaux et l'ouverture de nouveaux marchés, le festival met en place une **communication internationale** (production de compilation, réalisation de reportage TV et presse...). Inversement, cet événement constitue une véritable porte, ouvrant notre département aux artistes internationaux, favorisant ainsi le développement d'opérations telles que les résidences d'artistes.

Démographiquement, le potentiel de consommation du marché local est nettement insuffisant par rapport aux nombreux artistes existants en Guyane. L'objectif du festival est de les aider à accéder à la scène internationale grâce à l'exploitation commerciale et la **valorisation des pratiques culturelles locales**. Le festival Transamazoniennes se définit donc comme une véritable vitrine et un moteur à projets, exportable hors de nos frontières grâce à une politique de communication efficace et une dynamique partenariale de réseau.

Parallèlement, le festival et la pratique culturelle locale représentent un **produit touristique d'appel** pour l'image du département, à l'instar de la « mode festival » qui se développe dans le monde entier. Le festival Transamazoniennes constitue ainsi un rendez-vous incontournable pour tous les touristes passionnés par les musiques caribéennes.

La totalité de la manifestation sera enregistrée, et une compilation CD (et/ou DVD) Transamazoniennes sera **diffusée internationalement**.

En juin 2009, les lauréats devraient participer à une tournée promotionnelle au Brésil, dont les modalités restent à définir.

Les dérivés & autres exploitations :

A partir de la programmation du festival, et afin d'accompagner tant la diffusion des lauréats issus des tremplins, que pour promouvoir le concept lui-même, le festival peut être décliné sous plusieurs formes et supports :

- Compilation audio
- DVD
- Reportages vidéo (3, 6, 12, 26 ou 52 mn...)
- Tournées régionales, nationales et internationale
- Pages WEB, émissions télévisées...
- Articles / Séries de presse..
- Expositions, salons professionnels...
- Résidences d'artistes
- ...

REGLEMENT DU CONCOURS TRANSAMAZONIENNES

- *Article 1 : CONCOURS :*

Un concours est organisé à l'occasion du festival Transamazoniennes dans le Camp de la Transportation.

Un jury récompensera les meilleurs groupes de musiques et de danse répartis en 7 catégories distinctes, soit 7 Lauréats au total.

Ce concours est ouvert à tous les compositeurs résidant en Guyane, sans limite d'âge et quelque soit la nationalité. Les présélections et/ou inscriptions se font auprès du secrétariat des mairies de chaque commune de Guyane pendant le mois de septembre.

(Prendre contact avec le secrétariat des mairies pour obtenir les démarches à effectuer pour être présélectionné dans votre commune de résidence)

Chaque participant devra présenter 3 titres et/ou 3 danses ORIGINALES dans un espace de 15 minutes dans UNE seule des 7 catégories. Aucun débordement ne sera toléré : le jury appliquerait alors des pénalités dans le calcul du résultat.

Les œuvres présentées devront être IMPERATIVEMENT ET EXCLUSIVEMENT des compositions originales. Une copie des textes des chansons, mentionnant les noms et prénoms des interprètes et des compositeurs devra être déposée au comité d'organisation lors de la confirmation d'inscription.

*Tout lauréat, quelle que soit sa catégorie, ne pourra se présenter à nouveau à ce concours que dans un délai de 4 ans après l'édition au cours de laquelle il aura été récompensé **OU dès l'édition suivante à la condition de s'inscrire dans une autre catégorie que celle où il avait précédemment été primé..***

Chaque Lauréat devra présenter ses trois titres une seconde fois, lors de la dernière journée du festival.

Le comité d'organisation du festival se réserve la faculté de procéder à l'enregistrement LIVE des œuvres primées (ou en studio en cas de problèmes techniques survenus pendant la présentation des œuvres) dans le cadre d'un projet discographique visant à la promotion de l'ensemble des compositions lauréates de ce concours.

- **Article 2 : MODALITE ADMINISTRATIVE**

Chaque groupe présélectionné devra impérativement établir un mandat de représentation afin de désigner une personne morale représentant le groupe.

Chaque groupe présélectionné devra impérativement signer un contrat d'engagement afin de pouvoir intégrer le programme.

Le programme définitif est clôturé fin septembre.

Chaque participant devra déclarer sur l'honneur :

- que les indications portées sont exactes
- que les œuvres présentés sont entièrement originales
- qu'il accepte les dispositions du règlement du concours et s'engage à se conformer à la décision du jury, sans possibilité de recours.
- qu'il autorise la captation de sa performance et son utilisation dans une compilation audio et vidéo comprenant l'ensemble des lauréats du concours.

- **Article 3 : COMPOSITION DES CATEGORIES (7 au total) :**

CATEGORIE A : les musiques traditionnelles (aléké, kawina, kaséko, ...),

CATEGORIE B : les musiques « amazonian » (zouk, compa, carnaval, salsa, bigi pokoe...),

CATEGORIE C : le reggae & le ragga

CATEGORIE D : les musiques modernes (jazz, fusion, rock, blues...)

CATEGORIE E : les musiques actuelles (rapp, hip hop, soul, R & B, D.J....),

CATEGORIE F : les danses traditionnelles (awassa, capoeira, amérindien, créôles...) ,

CATEGORIE G : les danses modernes

Chaque catégorie comptera au maximum 5 groupes concurrents, soit 35 groupes en compétitions au total.

- **Article 4 : COMPOSITION, FONCTIONNEMENT & CRITERES DES JURYS**

Les différents jurys seront composés de représentants des instances locales (Commune de St Laurent, Drac, Région, CCOG, Département...) et de professionnels de la musique, artistes ou media...)

Les membres du Jury élisent leur président en début de séance. Chaque voix compte 1 point sauf celle du président qui compte 2 points.

Il est entendu qu'il s'agit d'un concours artistique ne récompensant que des œuvres originales.

Les critères de sélections sont (chacun étant noté de 1 à 5) :

- le jeu de scène (chorégraphie, mobilité des artistes sur scène...)
- la qualité des compositions (arrangements, mélodies harmonie, rythmes, originalité...)
- le comportement du groupe (timing entre les morceaux, communication avec le public...)
- la tenue vestimentaire du groupe

ATTENTION : les membres du jury doivent juger les artistes en fonction des catégories auxquels ils appartiennent.

- **Article 5 : PRISE EN CHARGE**

L'Organisation prend en charge le Transport A/R du groupe depuis son domicile jusque sur le site du festival.

L'Organisation prend en charge la restauration, l'hébergement et les transferts du groupe depuis son lieu d'hébergement jusque sur le site du festival UNIQUEMENT le jour de leur participation aux Tremplins. Si le groupe n'est pas élu lauréat de sa catégorie, l'Organisation s'engage à assurer son retour à domicile dès la fin de sa prestation. Le festival décline toute responsabilité dans le cas où un groupe ou un artiste déciderait de ne pas rentrer le jour prévu. DANS CE CAS LA, si un/des artiste(s) du groupe souhaite(nt) tout de même demeurer à St Laurent, il lui appartiendrait de prendre en charge ses frais de restauration, d'hébergement et de retour.

AU CAS OU un groupe serait élu lauréat de sa catégorie l'Organisation prendrait en charge l'hébergement, et la restauration du groupe jusqu'à la prestation finale. A cet effet, les artistes doivent tous prévoir leurs effets personnels dans l'éventualité d'un séjour prolongé sur le site du festival.

- **Article 6 : CONDITIONS D'ACCES SUR LE SITE DU FESTIVAL**

Chaque groupe sélectionné devra se présenter au complet au point « accueil-artistes » afin de faire le « check-list ». C'est à ce moment SEULEMENT que les bracelets seront fixés par l'Organisation. Il est interdit d'échanger ou de céder ce bracelet : Il est PERSONNEL.

Chaque personne entrant sur le site du festival recevra un bracelet coloré :

- 1 couleur pour les artistes sélectionnés le Vendredi*
- 1 couleur pour les artistes sélectionnés le Samedi*
- 1 couleur pour les artistes sélectionnés le Dimanche*
- 1 couleur pour les lauréats (valable 3 jours)*

CONTACTS INSCRIPTIONS TREMPLINS :

- **LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE DE RESIDENCE, OU :**

- **Zone Ouest & Fleuve Maroni :**

Michaël CHRISTOPHE – TEL & FAX : 05 94 34 23 53 / transportation@orange.fr

- **Zone Est & Fleuve Oyapock :**

Daniel HO KONG KING – TEL: 06 94 26 92 69 / FAX: 05 94 35 28 63 / danielhokongking@orange.fr